

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE PAPINEAU**



Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Duhamel du **mardi, 13 mars 2018**, à 13h à la salle de conférence sise au 1890 de la rue Principale, à Duhamel, sous la présidence du maire monsieur David Pharand.

Sont présents : Madame Marie-Céline Hébert et messieurs Michel Longtin, Raymond Bisson, Gilles Payer, Noël Picard

Absence motivée : Monsieur Gaëtan Lalande

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Diné, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

1. Ouverture de l'assemblée par monsieur le maire
2. Renoncement à la rémunération des élus pour la tenue d'une séance extraordinaire
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Paiement des soldes résiduels dans le cadre du programme de réhabilitation du réseau routier local volet II (RRRI) liés aux contrats de RB Gauthier
5. Recommandation au poste d'inspecteur en environnement et coordonnateur aux matières résiduelles et espaces verts
6. Période questions
7. Fermeture de l'assemblée

1. Ouverture de la séance

**2018-03-18750
Ouverture de la séance**

Il est unanimement **résolu**

D'ouvrir la séance extraordinaire à 13h08.

Adopté.

2. Renoncement à la rémunération des élus pour la tenue d'une séance extraordinaire

**2018-03-18751
Renoncement à la rémunération des élus pour la tenue d'une séance extraordinaire**

CONSIDÉRANT QUE la convocation de cette assemblée extraordinaire coïncide avec la tenue d'une plénière régulière;

Il est unanimement **résolu**

QUE,

Les membres du conseil municipal renoncent au paiement de la rémunération supplémentaire pour la tenue d'une séance extraordinaire.

Adopté.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

**2018-03-18752
Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est unanimement **résolu**

QUE,

Le Conseil approuve l'ordre du jour tel que lu.

Adopté.

4. Paiement des soldes résiduels dans le cadre du programme de réhabilitation du réseau routier local volet II (RRRL) liés aux contrats de 9088-9569 Québec inc.

**2018-03-18753
Paiement des soldes résiduels dans le cadre du programme de réhabilitation du réseau routier local II (RRRL) liés aux contrats de 9088-9569 Québec Inc.**

ATTENDU QUE la Municipalité de Duhamel a octroyé par appel d'offres des contrats pour la réfection des chemins Preston, Doré-Nord, Pointe-à-Baptiste/Camille-Poliquin et Grande-Baie/Mésange dans le cadre du programme de réhabilitation du réseau routier local (RRRL, volet 2) à 9088-9569 Québec Inc. ;

ATTENDU QUE la Municipalité a effectué des retenues de paiements concernant un problème lié à l'entrepreneur et un de ses sous-traitants ;

CONSIDÉRANT QUE 9088-9569 Québec Inc. a avisé la Municipalité que ces problèmes avaient été résolus et qu'elle demande le paiement des montants dus, excluant le 5% de retenu spécifié aux devis ;

Il est unanimement **résolu**

QUE,

Le préambule fait partie intégrante de la présente résolution ;

QUE,

Le conseil municipal autorise le versement de 257 806,47\$ à 9088-9569 Québec Inc. représentant 95% des montants spécifiés aux décomptes progressifs, soit le montant pour l'ensemble des projets à la condition que 9088-9569 Québec Inc. fournisse les quittances équivalentes à 95% du montant dû pour ce sous-traitant, soit Sintra.

Adopté.

5. Recommandation au poste d'inspecteur en environnement et coordonnateur aux matières résiduelles et espaces verts

2018-03-18754

Recommandation au poste d'inspecteur en environnement et coordonnateur aux matières résiduelles et espaces verts

ATTENDU l'appel de candidatures au poste d'inspecteur en environnement et coordonnateur aux matières résiduelles et espaces verts;

CONSIDÉRANT QUE la Direction a analysé l'ensemble des curriculums vitae et procédé aux entrevues et retenu Monsieur Marc Turpin comme candidat pour ce poste;

Il est unanimement **résolu**

QUE,

Les membres du conseil acceptent la recommandation de la Direction pour l'embauche de monsieur Marc Turpin au poste d'inspecteur en environnement et coordonnateur aux matières résiduelles et espaces verts, classe 9, échelon 4;

QUE,

Conformément à la convention collective en vigueur, une période de probation de 675 heures s'applique, au terme de laquelle la direction générale déposera ses recommandations en ce qui a trait à la permanence de monsieur Marc Turpin.

Adopté.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

2018-03-18755

Levée de l'assemblée

Il est unanimement **résolu**

QUE,

la séance soit et est levée à 13h16.

Adopté.

David Pharand
Maire

Claire Dinel
Directrice générale et secrétaire-trésorière